

Je le lui demande. La commission qui doit connaître de la question est identiquement la même que celle que le très honorable député avait constituée au début et qui a administré l'entreprise. Or, si l'on pouvait sans crainte confier à cette commission le soin d'acheter pour 70 ou 80 millions de dollars de terrains, si les membres de cette commission étaient honnêtes et impartiaux dans toutes leurs transactions à l'époque, n'avons-nous pas raison de croire qu'ils seront aussi honnêtes et impartiaux dans la nouvelle estimation projetée, en ce qui concerne les mesures préliminaires prévues dans le projet de résolution actuellement en discussion? Quelles sont ces mesures préliminaires? La dépréciation peut être déterminée entre le soldat-colon et la commission même, sans avoir recours à un tiers, tribunal ou autre. Voilà des années que la commission et les soldats traitent leurs affaires ensemble. La commission a acheté le terrain pour le soldat sous le régime du très honorable député. Il a dit lui-même, cet après-midi, que la plupart des terrains ont été achetés à des prix trop élevés et il reconnaît que ces achats ont été faits en majeure partie sous son ministère. Cela prouve ce que je disais, il y a un instant, à savoir qu'il va nous falloir réparer le gâchis et c'est lorsque nous essayons de faire cela que nous sommes l'objet des attaques dont j'ai parlé tout à l'heure. Ce sont les mêmes fonctionnaires que sous le ministère de mon très honorable collègue. Le ministre de l'Intérieur n'a pas changé ceux que le très honorable leader de l'opposition avait choisis. Est-ce parce que le très honorable leader de l'opposition sait ce que son parti cherchait à faire qu'il est si soupçonneux de ce qui peut arriver?

Le très hon. M. MEIGHEN: Cherchait à faire où?

L'hon. M. DUNNING: Relativement à la création d'une machine politique avec la commission d'établissement agricole des soldats.

Le très hon. M. MEIGHEN: Nous avons cherché à créer une machine politique?

L'hon. M. DUNNING: J'ai demandé si, en nous accusant de pouvoir faire certaines choses grâce à cette entreprise, le très honorable leader de l'opposition se fondait sur ce qu'il avait cherché à faire?

Le très hon. M. MEIGHEN: Je demande à l'honorable ministre s'il veut insinuer par là que nous avons cherché à faire de cette entreprise une machine politique?

L'hon. M. DUNNING: Le très honorable leader de l'opposition nie qu'il ait jamais voulu en faire une machine politique.

Le très hon. M. MEIGHEN: Je demande à mon honorable ami s'il veut l'insinuer?

L'hon. M. DUNNING: Pas le moins du monde, mais je lui demande de se montrer aussi juste pour nous et de ne pas sembler insinuer que nous pourrions agir de la même manière. C'est ce qu'il a fait cet après-midi. Parlant des membres du cabinet, il a laissé entendre qu'ils feraient ce que lui-même nie avoir accompli à l'époque où il en avait l'autorité. L'honnêteté n'est pas une question de politique. Il est d'honnêtes libéraux et d'honnêtes conservateurs. Je crois que mon très honorable ami a essayé de faire exécuter le projet honorablement et équitablement, et je ne lui demande que d'être aussi généreux en ce qui regarde les motifs de ceux qui dirigent aujourd'hui les affaires. Ce n'est pas trop exiger. En ce qui touche l'organisme établi sous le régime de cette résolution, mon très honorable ami ne voit-il pas la similitude entre l'organisme qu'il condamne et celui qu'il a établi en premier lieu pour l'achat de ces terres? Mon honorable ami de Brandon reconnaît l'organisme qui a été établi, j'en suis convaincu, et qui entraînait la formation de commissions locales d'évaluation. S'il était juste et équitable de former des commissions de ce genre quand les terres ont été achetées, alors quel mal public ou politique y a-t-il à leur confier le soin d'estimer la dépréciation qui s'est produite depuis cette époque? C'est assurément là une question de sens commun. En ce qui regarde le Gouvernement nous saurions apprécier des suggestions qui ne seraient pas inspirées par la malice politique ou l'esprit de parti; des suggestions du genre de celles qui ont été offertes par mon très honorable ami durant la majeure partie de son discours, alors qu'il a laissé de côté sa mauvaise humeur et sa malice politiques.

En ce qui regarde le juge de la cour de comté, il est placé au-dessus de tout soupçon d'influence à ce sujet, en raison même de sa position. Il traiterait la question d'un point de vue purement pratique. Quant aux appels présentés au juge de la cour de comté on me permettra de dire ceci: Au sujet de questions d'une nature presque semblable, questions traitant de la valeur des terres pour les fins des impôts, toutes les provinces de l'Ouest, depuis des années, ont suivi la coutume d'interjeter appel devant ce magistrat. Il existe aujourd'hui une tendance à abandonner cette pratique. Cela n'est pas causé par un manque de confiance dans la justice, mais bien parce que ce qui détermine la valeur d'une terre n'est pas simplement une question de preuve; toutes sortes d'opinions sont exprimées devant un juge touchant la valeur d'un lopin de terre. C'est une méthode qui semble